

(1)

(N° 48)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 AOÛT 1908.

Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1908 ⁽¹⁾ .	Begroting der Buitengewone Ont- vangsten en Uitgaven voor het dienstjaar 1908 ⁽¹⁾ .
---	--

I. — AMENDEMENT PRÉSENTÉ
PAR LE GOUVERNEMENT.

I. — AMENDEMENTEN INGEDIEND
DOOR DE REGEERING.

Bruxelles, le 20 août 1908.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser une note relative à un amendement que le Gouvernement propose d'apporter au projet de loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1908.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

JUL. LIEBAERT.

(¹) Projet de loi, n° 141, XVII.
Rapport, n° 172
Amendements, n°s 180 et 183.
Amendements, n°s 22 et 44.

} session de 1907-1908.

(¹) Wetsvoorstel, n° 141 XVII.
Verslag, n° 172
Amendementen, n°s 180 en 183.
Amendementen, n°s 22 en 44.

} zittingsjaar 1907-1908.

AMENDEMENT.

4 ^e Ministère des Travaux publics.	3 ^e Ministerie van Openbare Werken.
B. BATIMENTS CIVILS.	B. — BURGERLIJKE GEBOUWEN.
ARTICLE 14 DU TABLEAU. — Remplacer le libellé primitif « Mont des Arts. — Expropriations et travaux » par le libellé suivant :	ARTIKEL 14 DER TABEL. — Den vroegeren inhoud « Kunstberg. — Onteigeningen en werken » te vervangen door den volgende tekst :
<i>Mont des Arts : expropriations. — Aménagement provisoire des terrains acquis pour le Mont des Arts.</i>	<i>Kunstberg: onteigeningen. — Voorloopige inrichting der bouwplaatsen voor den Kunstberg verworven.</i>
Crédit porté au projet primitif. fr. 300,000 »	Krediet voorzien in het vroeger ontwerp . . . fr. 300,000 »
Crédit demandé. 800,000 »	Gevraagd krediet . . . 800,000 »
AUGMENTATION . . . fr. 500,000 »	VERMEERDERING. . fr. 500,000 »

NOTE.

Le crédit de 300,000 francs sollicité au projet primitif permettra de payer le solde des acquisitions d'immeubles.

Le surplus du crédit demandé, soit 500,000 francs, est destiné à couvrir les frais d'études, ainsi que la dépense d'exécution de squares et travaux, en vue de l'aménagement provisoire des terrains destinés à la construction du Mont des Arts.

II. — AMENDEMENT PROPOSÉ PAR MM. DENIS ET CONSORTS.	II. — AMENDEMENT INGEDIEND DOOR DEN HEER DENIS EN MEDELEDEN.
ART. 4 DU TABLEAU.	EERSTE ARTIKEL VAN HET ONTWERP, ARTIKEL 4 DER TABEL.
Majorer d'une somme de 100,000 francs à affecter à l'aménagement de la gare de Braine-l'Alleud le crédit de 46,155,000 francs.	Het uitgetrokken krediet, bedragende 46,155,000 frank, te verhoogen met eene som van 100,000 frank tot inrichting der statie van Eigen-Brakel.

H. DENIS.
B^o GEORGES SNOY.
A. ALLARD.
L. JOUREZ.